

PRINTEMPS 2026 N° 54

le Journal de l'Andra

— ÉDITION MANCHE

P.6

Cigéo :
une enquête
publique
pour donner
votre avis



Sommaire

en bref

P.4 Challenge Innovatech :
l'équipe lauréate
soutenue par l'Andra



P.4 Dans les médias
Sur France 4, la science à
la portée des enfants



P.5 Concertation sur
l'évolution de la
couverture du Centre de
stockage de la Manche



P.5 Le passé au service
du futur

dossier



P.6 Dossier

Cigéo : une enquête publique pour donner votre avis

P.7 Le projet en un coup d'œil

P.10 Un projet à l'aube
de sa construction

P.12 Une série d'avis positifs

P.14 Enquête publique :
à vous la parole !

P.16 Demande d'autorisation de
création : le dossier mis à jour

P.17 L'enquête publique, et après ?

portrait

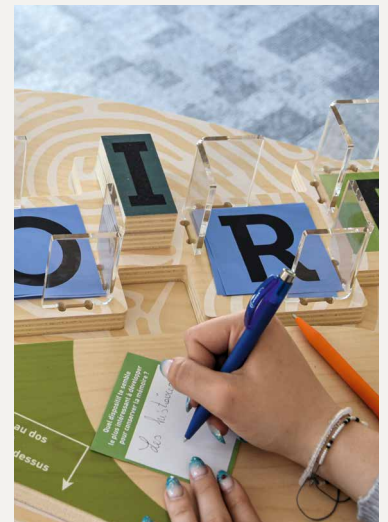
P.18 David Séverin, la curiosité
comme boussole

l'invité

P.19 Un homme engagé
pour la transparence de
l'information. Rencontre
avec le nouveau président
de la Cli CSM Andra

reportage

P.20 Mémoire, qui es-tu ?



entre nous

P.22 On vous répond
Y a-t-il des déchets
radioactifs sans filière
de gestion en France ?

P.22 #Ils sont venus nous voir

P.23 Photomystère

le
Journal
del'Andra

Édition Manche N° 54

Centre de stockage de la Manche

ZI de Digulleville - BP 807 - DIGULLEVILLE - 50440 LA HAGUE -
Tél. : 0 810 120 172 - journal-andra@andra.fr

Directrice de la publication : Lydie Evrard • Directeur de la rédaction : Antoine Billat • Coordinatrice éditoriale : Manon Berruer • Rédactrice en chef : Marie-Pierre Germain • Ont participé à la rédaction : Manon Berruer, Isabelle de Buyer, Valérie Lachenaud, Guillaume Tixier • Responsable iconographie : Sophie Muzerelle • Crédits photos : AIEA, Andra, D. Daguiet, A. Daste, N. Dohr, J.-M. Huron, Manatour, Okénite Animation • Dessins : Antoine Chereau • Infographies et illustrations : Antoine Levesque, Citizen Press • Conception et réalisation : Citizen Press, Paris : www.citizen-press.fr • Impression : BLG Toul - Siret 43761704600044 - Imprimé sur du papier issu de forêts durablement gérées dans une imprimerie certifiée Imprim'vert • © Andra • DDP/DICOM/26-0032 • ISSN 2106-7643 (imprimé), ISSN 3037-023X (en ligne) • Tirage : 37980 ex.



PEFC/10-32-2813

ABONNEMENT GRATUIT

Pour être sûr de ne rien manquer
sur l'actualité de l'Andra, **abonnez-vous**
par mail à journal-andra@andra.fr,
en précisant la ou les édition(s) souhaitée(s).

LE POINT DE VUE DE CHEREAU

AVIS DE PASSAGE



Cigéo est entré dans une phase importante de son processus d'autorisation de création : depuis le 18 mai 2026, une enquête publique permet à chaque citoyen de s'informer sur le projet et de faire connaître son point de vue. Les conclusions de l'enquête publique contribueront à éclairer la décision des autorités sur l'autorisation de création de Cigéo. Retour sur les grandes étapes du développement de Cigéo et les enjeux de l'enquête publique. Rendez-vous dans notre dossier en page 6 !

1 890 000 m³

C'est le volume de déchets radioactifs existant fin 2024 sur le territoire français, selon la dernière édition des *Essentiels de l'Inventaire national des matières et déchets radioactifs*. Cela représente une évolution de 40 000 m³ en un an, soit globalement la production courante de déchets radioactifs. Plus de 90% des déchets radioactifs déjà produits ont une solution de stockage dans les centres de l'Andra dans l'Aube et la Manche.



Challenge Innovatech : l'équipe lauréate soutenue par l'Andra

La nouvelle édition du Challenge Innovatech⁽¹⁾ s'est déroulée en mars 2026. Ce concours intergénérationnel 100% féminin propose à des équipes d'étudiantes et de lycéennes de réfléchir aux enjeux de demain (la ville durable, l'école de demain, l'alimentation intelligente). En cinq heures, l'équipe lauréate, accompagnée par deux marraines d'Enedis et de l'Andra, a imaginé une solution innovante baptisée HOLO'DOC, destinée à la formation médicale. Le concept : permettre aux futurs médecins de s'entraîner sur des hologrammes humains reproduisant fidèlement l'anatomie et certaines situations médicales. Séduit par la qualité du projet et la performance de l'équipe lors du pitch final, le jury lui a attribué le premier prix du Challenge Innovatech Champagne-Ardenne.

(1) Organisée par la délégation régionale Champagne-Ardenne de l'association Elles bougent.

L'Andra au cœur du débat public sur la gestion des matières et déchets radioactifs

Le débat public consacré au 6^e PNGMDR⁽¹⁾, organisé par la Commission nationale du débat public (CNDP), s'est achevé le 10 février dernier. Le PNGMDR, établi et mis à jour par le gouvernement, organise, planifie et encadre la gestion des substances radioactives. Actualisé tous les cinq ans, il garantit une gestion des déchets et des matières sûre, durable et transparente.

En tant qu'acteur public chargé de la gestion à long terme des déchets radioactifs, l'Andra a contribué au débat en apportant son expertise technique et scientifique et en éclairant le public sur les principaux enjeux de sûreté et d'environnement. Le bilan du débat a été présenté par la CNDP le 13 avril. Le gouvernement formalisera dans les prochains mois les suites données à ce débat et leur prise en compte dans le prochain plan.

(1) Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs.



dans les médias

Sur France 4, la science à la portée des enfants

En février dernier, l'émission de vulgarisation scientifique « C'est toujours pas sorcier », diffusée sur France 4, a mis à l'honneur les missions de l'Andra. Dans un format didactique, ludique et accessible, les journalistes ont d'abord emmené les téléspectateurs au cœur des centrales nucléaires. Avec la contribution de l'Andra, ils ont abordé la question du devenir des déchets radioactifs et le projet Cigéo. Un second épisode, consacré à Marie Curie, est revenu sur le parcours de la scientifique et les applications de ses découvertes sur la radioactivité. Présentée par quatre passionnés de sciences, l'émission invite les plus jeunes à découvrir, de façon simple et vivante, les grands sujets scientifiques et le monde qui les entoure.



Pour revoir ces émissions : urls.fr/gSrisZ

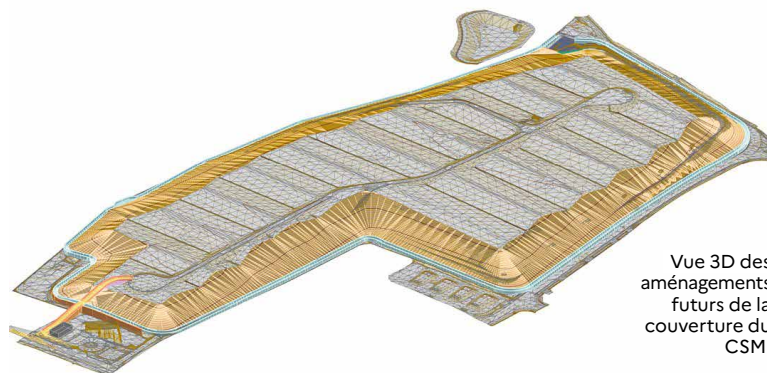


Concertation sur l'évolution de la couverture du Centre de stockage de la Manche

D'ici la fin de l'année, le Centre de stockage de la Manche (CSM) mènera une concertation sur le projet de renforcement des talus de la couverture du site, qui recouvre les ouvrages de stockage de déchets radioactifs.

Le projet consiste à poursuivre la stabilisation des talus engagée sur une première phase en 2010 et à en assurer la démonstration à long terme, à assurer un traitement pérenne des infiltrations d'eaux de pluie constatées en périphérie de la couverture et, par voie de conséquence, à redimensionner le système de gestion des eaux de pluie qui encercle le centre.

Cette concertation a pour objectif d'informer et de recueillir les



Vue 3D des aménagements futurs de la couverture du CSM.

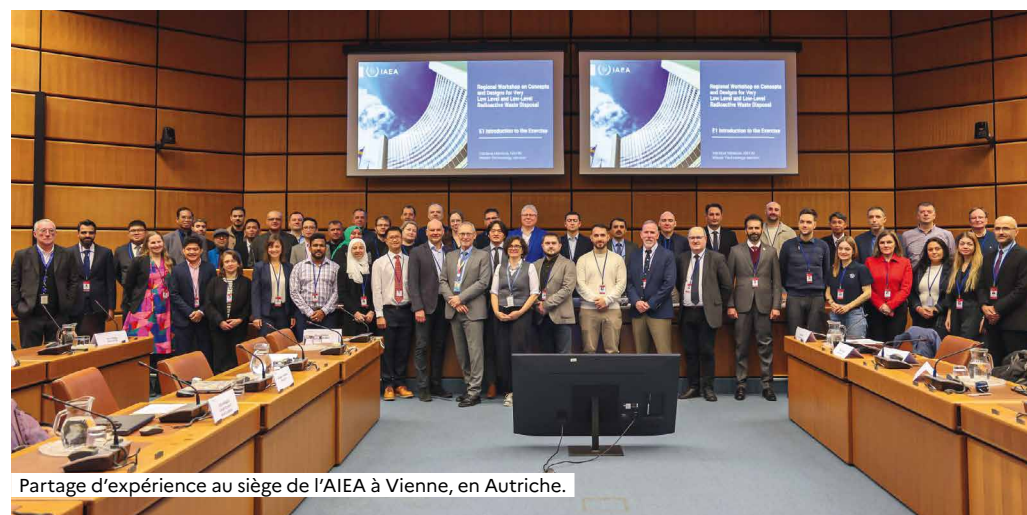
attentes du public sur ce projet, et en particulier sur les questions d'insertion dans le paysage de ces aménagements et sur le déroulement du chantier, qui est envisagé dans environ dix ans. ●

Le passé au service du futur

L'Andra s'est rendue fin janvier au siège de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour partager son expérience en matière d'exploitation et de surveillance de centres de stockage des déchets radioactifs.

C'est à Julien Recarte, le directeur du Centre de stockage de la Manche (CSM), que cette mission a été confiée. Le CSM est en effet le premier centre de stockage de déchets

radioactifs à avoir été mis en exploitation en France (en 1969) et à être entré en phase de fermeture, ce qui en fait un site pionnier au niveau international.



Partage d'expérience au siège de l'AIEA à Vienne, en Autriche.

L'événement réunissait des ingénieurs du Moyen-Orient et d'Asie travaillant sur la conception de centres de stockage de déchets radioactifs. « Des ateliers thématiques ont fait émerger des questions sur la conception d'ouvrages, la gestion des effluents, la démonstration de sûreté, etc. », indique Julien Recarte. J'ai apporté des réponses en m'appuyant sur l'expérience du CSM et en évoquant en toute transparence les tâtonnements des débuts. » Certaines « leçons » ont particulièrement intéressé l'auditoire, comme l'importance d'intégrer, dès la conception, un plan de surveillance de l'environnement et des installations, ainsi qu'un plan de démantèlement. ●

Cigéo : une enquête publique pour donner votre avis

D'ici quelques années, une installation unique en France pourrait se construire : Cigéo, un centre de stockage géologique situé à 500 mètres sous terre pour les déchets radioactifs les plus dangereux produits par les activités nucléaires. Mais avant d'en arriver là, repartons quelques décennies en arrière.

Alvéole de stockage
de haute activité

Fruit de plus de trente ans de recherches scientifiques, le projet a fait l'objet de plusieurs décisions structurantes, à commencer par la loi dite « Bataille » de 1991 qui fixe le cadre des recherches sur la gestion des déchets les plus radioactifs. Après de nombreuses études et expérimentations, notamment au Laboratoire souterrain de l'Andra, un premier débat public est organisé fin 2005 réunissant plus de 3 000 participants. De son côté, l'Autorité de sûreté nucléaire indique dans un avis de février 2006 que « le stockage en formation géologique profonde est une solution de gestion définitive qui apparaît incontournable ». Suite à cela, le Parlement retient en juin 2006 le stockage géologique profond comme solution de référence pour assurer la gestion durable des déchets radioactifs les plus dangereux.

Après plusieurs étapes d'instruction technique et d'évaluations par les autorités compétentes, Cigéo entre désormais dans une phase décisive vers l'obtention de son décret d'autorisation : une enquête publique est organisée depuis le 18 mai 2026. Elle permet à chacun de prendre connaissance du projet, d'en comprendre les enjeux et de faire entendre son avis avant la décision de l'État sur son autorisation de création.

Ce dossier revient sur les grandes lignes du projet Cigéo, les raisons qui démontrent qu'il est aujourd'hui prêt à entrer en phase de construction, les expertises qui ont jalonné son instruction ainsi que les modalités de l'enquête publique et le processus de décision.

Le projet en un coup d'œil

Cigéo est le futur centre de stockage géologique profond, destiné à mettre en sécurité les déchets radioactifs les plus dangereux. Le site choisi pour accueillir ce centre se trouve dans la région Grand Est, à la limite des départements de la Meuse et de la Haute-Marne. Son objectif : stocker les déchets radioactifs de façon sûre et à très long terme, et ainsi protéger durablement la santé humaine et l'environnement.

Le centre est conçu pour un inventaire de référence qui représente 83 000 m³ de déchets radioactifs, et pour être adaptable. Ces déchets sont issus du recyclage des combustibles usés et de l'exploitation des centrales nucléaires. Classés de haute activité (HA) ou de moyenne activité à vie longue (MA-VL), ils représentent moins de 3 % du volume de l'ensemble des déchets radioactifs et concentrent plus de 99 % de la radioactivité totale. Une moitié d'entre eux sont déjà produits, entreposés provisoirement en surface chez les

exploitants nucléaires en attendant la mise en service de Cigéo.

Comment le site a-t-il été choisi ?

En fonction des caractéristiques du sous-sol. Situé à 500 mètres de profondeur, le stockage sera à l'abri des évolutions naturelles et humaines en surface. La couche de roche argileuse du Callovo-Oxfordien, formée il y a 160 millions d'années, est à la fois stable, homogène, épaisse et très peu perméable. Sur le très long terme, la roche argileuse prendra le relais des ouvrages de stockage faisant

office de barrière naturelle pour confiner et ralentir la migration des éléments radioactifs, et ainsi maîtriser l'impact du stockage. Les caractéristiques géologiques ont été étudiées pendant plus de vingt-cinq ans, au cœur du Laboratoire souterrain, lequel avait fait l'objet d'une candidature commune de la Meuse et de la Haute-Marne pour être accueilli.

Pour en savoir plus sur les inventaires de Cigéo : urlr.me/wgkK83



COMMENT CIGÉO FONCTIONNERA-T-IL ?

EN SURFACE

Zone « descenderie »

- Réception des colis de déchets, principalement par voie ferroviaire
- Contrôle & préparation des colis
- Acheminement des colis vers l'installation souterraine via un funiculaire

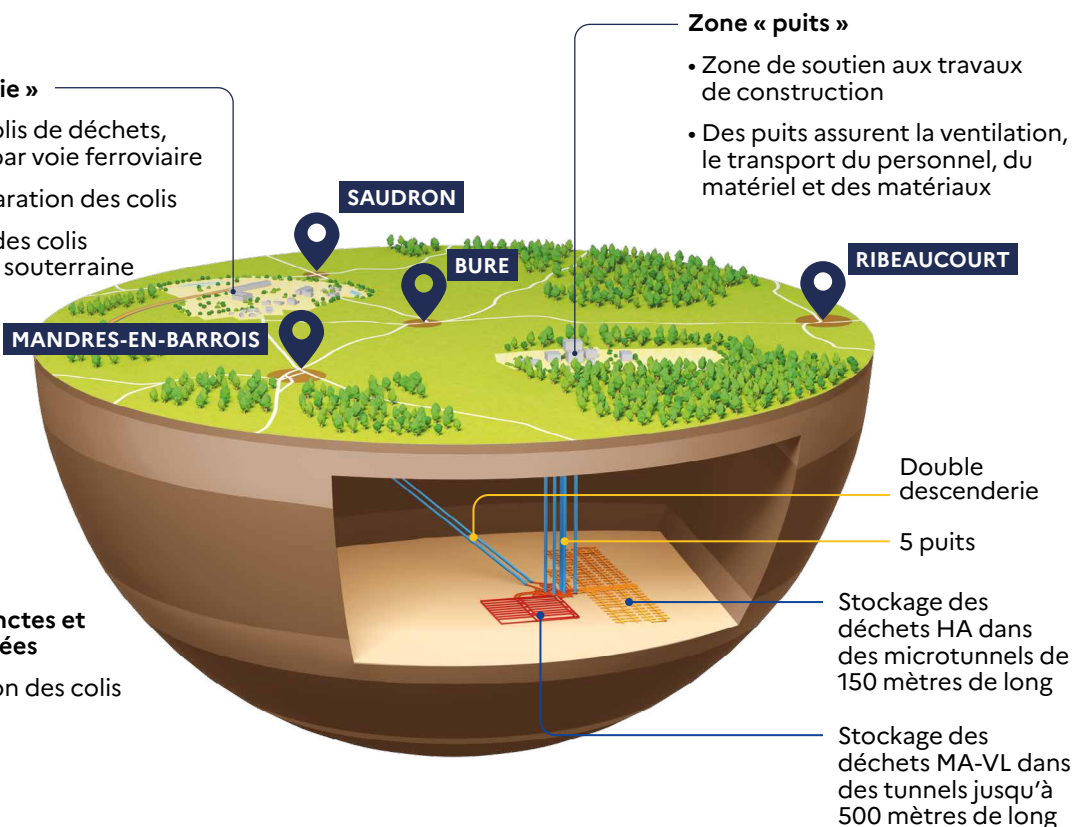
Zone « puits »

- Zone de soutien aux travaux de construction
- Des puits assurent la ventilation, le transport du personnel, du matériel et des matériaux

EN SOUTERRAIN

2 zones bien distinctes et strictement séparées

- Zone de réception des colis
- Zone chantier



Pourquoi ce centre est dit « réversible » ?

Le centre est prévu pour fonctionner pendant une centaine d'années, période durant laquelle les colis seront acheminés puis stockés progressivement. Afin de ne pas contraindre les générations futures par les choix passés, Cigéo est conçu pour être réversible. Ce principe est mis en œuvre à travers quatre piliers : la progressivité de la

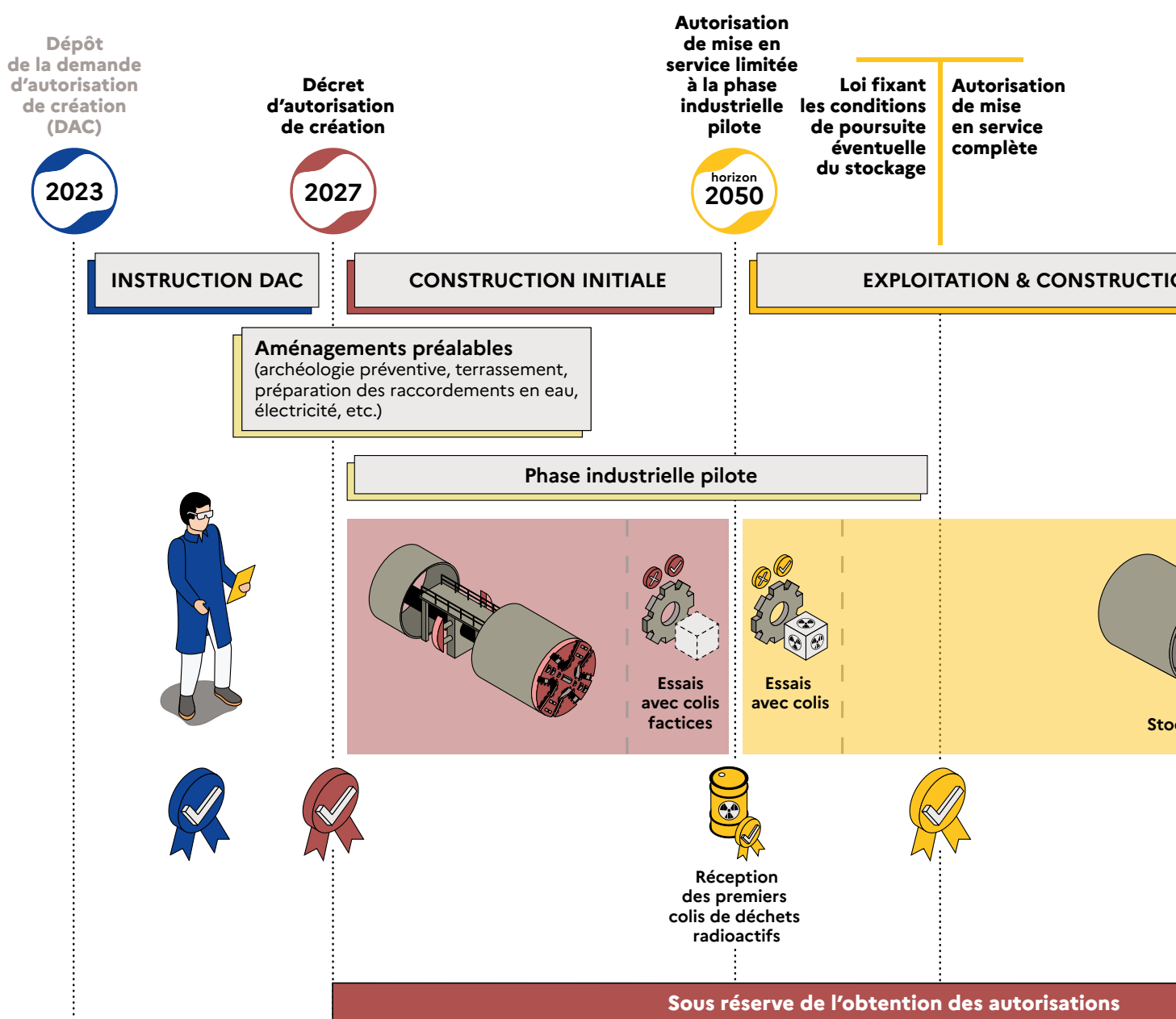
construction, la flexibilité de l'exploitation, l'adaptabilité de la conception aux évolutions de politique énergétique et la récupérabilité des colis.

Compte tenu de la durée de fonctionnement du stockage, la gouvernance de Cigéo permettra également un dialogue et une association en continu des parties prenantes et du public.

4 PILIERS :

- PROGRESSIVITÉ
- FLEXIBILITÉ
- ADAPTABILITÉ
- RÉCUPÉRABILITÉ

LES DATES PHARES DU PROJET



CHIFFRES
CLÉS

3

lois encadrent le projet
Cigéo : 1991, 2006 et 2016

4

débats publics : 2005,
2013, 2019 et 2025-2026

+100 ans

Durée d'exploitation
industrielle du centre83 000 m³Volume de déchets à
stocker dans Cigéo

500 m

Profondeur à laquelle
sera implanté le stockage

270 km

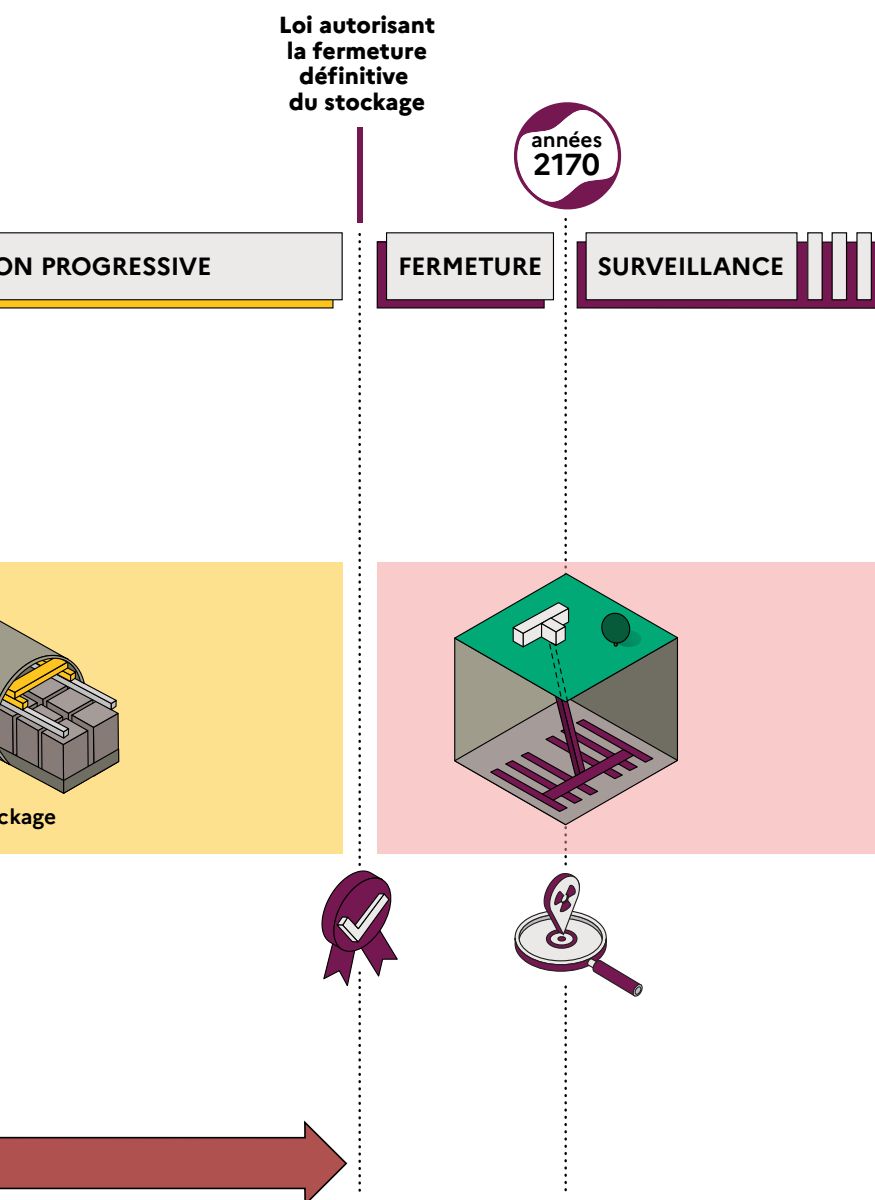
Longueur totale des alvéoles
de stockage et des galeries
souterraines

~0,001 millisievert

Impact radiologique annuel maximal de Cigéo, en
fonctionnement normal et après sa fermeture

Jusqu'à 2 000 emplois

pendant la construction initiale

COÛT DU PROJET :
33,4 Md€

Cigéo est financé par les producteurs de déchets radioactifs, via une taxe spécifique. Le coût de Cigéo est arrêté par le ministère en charge de l'Énergie, sur la base du chiffrage de l'Andra et après consultation des producteurs de déchets et de l'ASNR⁽¹⁾. Il s'appuie sur des hypothèses relatives au coût du travail, des matériaux ou de la fiscalité sur toute la durée de vie de l'installation (construction, exploitation, fermeture), soit plus de cent cinquante ans.

Dans son rapport mis en ligne en mai 2025, l'Andra avait évalué le coût global de Cigéo entre 26,1 et 37,5 Md€₂₀₁₂ selon différentes hypothèses d'optimisations possibles au cours de la vie du projet⁽²⁾. Le 1^{er} avril 2026, l'arrêté du ministre en charge de l'Énergie a fixé le coût de Cigéo à 33,4 Md€₂₀₂₅ (hors fiscalité), dont 9,7 Md€₂₀₂₅ pour la phase de construction initiale. Le coût total (avec une fiscalité maintenue à titre provisoire à hauteur de la précédente évaluation) est de 37 Md€₂₀₂₅ (soit 28,8 Md€₂₀₁₂). Ce chiffrage servira de référence pour la poursuite du projet jusqu'à sa prochaine évaluation.

(1) Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection.
(2) L'estimation du chiffrage est présentée en coût brut selon les conditions économiques de janvier 2012 pour faciliter la comparaison avec la précédente évaluation de l'Andra.

Un projet à l'aube de sa construction

Avec l'obtention du décret d'autorisation de création, Cigéo entrerait dans une nouvelle étape, celle de la phase de construction du centre. La maturité qu'il a atteinte est le fruit de plusieurs décennies d'études, de recherches et de dialogue au niveau national et local. Nos collaborateurs, qui travaillent au quotidien sur le projet, prennent la parole.



La démonstration de sûreté de Cigéo repose sur le principe de défense en profondeur. Elle couvre à la fois la sûreté en phase d'exploitation et la sûreté après fermeture du stockage. Elle s'appuie sur plusieurs dizaines d'années d'études et recherches, notamment les expérimentations conduites au Laboratoire souterrain de Meuse/Haute-Marne et sur l'analyse des propriétés de la formation géologique du Callovo-Oxfordien, capable de confiner et de ralentir la migration des radionucléides. Le projet a été jalonné par des étapes structurantes, dont la remise du dossier d'options de sûreté en 2016 puis celle de la demande d'autorisation de création en 2023. L'ensemble de ces travaux, soumis à de nombreuses expertises indépendantes, permet de qualifier la démonstration de sûreté de Cigéo de robuste à ce stade du projet. »

Laurent Streibig,
chef du département Sûreté et environnement



Construction d'un démonstrateur d'alvéole HA dans le Laboratoire souterrain.



La coopération développée avec les acteurs du territoire et matérialisée par l'organisation de nombreux événements depuis plus de quinze ans (journées Achetons local, Perspectives business, Perspectives Cigéo, etc.) n'a eu de cesse d'accompagner la montée en puissance des entreprises locales. Elle leur permet de remporter de nombreux marchés (22,6 M€ réalisés auprès d'entreprises locales en 2025), et facilite la mise en relation avec les ingénieries et entreprises nationales pour prétendre à se positionner sur des marchés de plus grande ampleur. »

Julien Guilluy,
chef du service Achats Cigéo



Depuis plus de trente ans, l'Andra bâtit les fondations scientifiques et techniques du projet Cigéo. Les données acquises sont nombreuses et couvrent de vastes domaines : caractérisation géologique, méthodes de réalisation des ouvrages via les travaux au Laboratoire souterrain, durabilité des matériaux, ou encore modélisation du transfert des radionucléides. Chaque étape a confirmé l'excellence et la pertinence de ces travaux. Les activités scientifiques et techniques se concentrent désormais sur la préparation de la réalisation de Cigéo avec la mise en œuvre de nouveaux forages et investigations depuis la surface, la poursuite du programme de démonstrateurs d'alvéoles de stockage au Laboratoire souterrain en préparation de la phase industrielle pilote, et le développement des moyens de surveillance de pointe. »

Jean-Charles Robinet,
chef du département Déchets, radionucléides
et toxiques chimiques, géosciences



Conférences, portes ouvertes, concertation avec le public et les parties prenantes, création d'un groupe de suivi du chantier... Les formats et occasions de rencontres autour de Cigéo n'ont pas manqué. Nous avons mis en lumière toutes les facettes de Cigéo pour permettre à chacun d'être bien informé, de se saisir des enjeux d'un tel projet et de pouvoir y être associé. Tous les documents techniques sont accessibles sur notre site andra.fr. Dans la même logique, de nombreux aspects structurants de Cigéo ont été définis grâce aux retours de la concertation continue lancée par l'Andra, sous le contrôle de garants de la Commission nationale du débat public, et avec le suivi du Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire. »

Sébastien Farin,
directeur Dialogues et prospective



Le Laboratoire souterrain reçoit chaque année de nombreux visiteurs.



L'autorisation de création de Cigéo va nous permettre d'entrer pleinement en phase de réalisation. Les résultats d'un programme scientifique exceptionnel et d'études d'avant-projet robustes ont validé les aspects techniques majeurs, convainquant les autorités et, bientôt, le public ! Pour préparer l'exécution, nous avons structuré notre organisation, notre programme et nos processus selon les standards de pilotage les plus exigeants. Le lancement des appels d'offres pour les contrats majeurs, notamment les infrastructures souterraines, va marquer un tournant opérationnel. La montée en puissance du chantier et ses travaux préparatoires d'envergure vont nous faire basculer dans une nouvelle dimension. »

Vincent Godard,
directeur adjoint du programme Cigéo

10 BONNES RAISONS DE CONSTRUIRE CIGÉO

1. Le projet s'appuie sur plus de trente ans de recherches scientifiques



4. En cas d'avenir incertain (conflit, dégradation économique, fragilisation des institutions, etc.), le stockage géologique profond est la meilleure solution pour la société

7. Le projet est mené en partenariat avec les territoires de la Meuse et de la Haute-Marne et crée des emplois durables

8. Les citoyens et acteurs locaux ont été associés au développement du projet et le dialogue se poursuivra tout au long de son fonctionnement

2. La couche d'argile à 500 mètres de profondeur confine naturellement les éléments radioactifs et les protège des évolutions climatiques et des aléas de surface

5. Cigéo est réversible : les générations futures pourront réévaluer les choix antérieurs

3. Cigéo nous protège des déchets à très long terme, sans besoin de surveillance humaine active après sa fermeture

6. Une majorité des déchets les plus radioactifs existent déjà, il faut donc les stocker



9. Ne rien faire aujourd'hui, c'est laisser cette charge aux générations futures



10. Le stockage géologique profond est la solution de référence au niveau international

Une série d'avis positifs

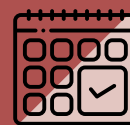
Suite à la publication de l'avis de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection, plusieurs entités ont été saisies pour émettre un avis sur le dossier de l'Andra : l'Autorité environnementale, la Commission nationale d'évaluation, 74 collectivités territoriales, le Comité local d'information et de suivi (Clis) du Laboratoire souterrain, etc. Objectif : éclairer le public dans la perspective de l'enquête publique.

L'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection qualifie de « mature » la démonstration de sûreté

Le 4 décembre 2025, l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection (ASNR) a publié son avis sur le dossier de demande d'autorisation de création (DAC).

Cet avis conclut positivement une instruction technique menée pendant trois ans pour évaluer la démonstration de sûreté de Cigéo. Il confirme la capacité du stockage à protéger durablement les personnes et l'environnement. L'ASNR déclare que « la démonstration de sûreté présentée dans le dossier de demande d'autorisation de création de Cigéo, pour les phases d'exploitation et d'après fermeture, a atteint un niveau de maturité d'ensemble conforme aux attendus pour une demande d'autorisation de création d'un centre de stockage géologique ».

L'ASNR demande également des compléments, un processus normal pour l'autorisation de création d'une telle installation nucléaire. En réponse, l'Andra a formulé des engagements à produire des études complémentaires selon un calendrier validé par l'ASNR. L'Autorité conclut que le dossier de DAC pourra donner lieu à l'enquête publique.



La Commission nationale d'évaluation confirme la fiabilité du stockage

La Commission nationale d'évaluation des recherches sur la gestion des matières et déchets radioactifs (CNE2) a été créée par la loi

de 1991. Composée d'experts indépendants dans plusieurs disciplines scientifiques, elle suit et évalue les travaux de recherche de l'Andra sur le projet Cigéo et rend compte auprès de l'OPECST (voir ci-contre). Son rapport sur le dossier de DAC de Cigéo a été publié en décembre 2025.

La CNE2 salue la qualité des études de sûreté, la cohérence d'ensemble du projet et la rigueur des analyses présentées dans le dossier de DAC. Elle confirme que les éléments fournis par l'Andra permettent de démontrer la faisabilité du stockage géologique profond des déchets de haute activité et de moyenne activité à vie longue : « La Commission considère que les recherches conduites par l'Andra, exposées dans le dossier de DAC, ont permis d'élaborer un concept fiable pour un stockage géologique profond de déchets radioactifs à vie longue. » Elle estime que les principales fonctions de sûreté de Cigéo sont démontrées : « Le choix du site et l'ensemble des dispositions constructives sont de nature à isoler les déchets des phénomènes de surface et des actions humaines, et à limiter le transfert des radionucléides et des substances toxiques chimiques contenus dans les déchets jusqu'à la biosphère. » Compte tenu de la durée de fonctionnement de Cigéo sur plus d'une centaine d'années, elle appelle notamment à « maintenir une capacité de R & D de haut niveau à l'Andra sur le stockage géologique profond, incluant des moyens d'expérimentation in situ, bien au-delà de la mise en service du stockage et de la phase industrielle pilote ».



La Commission considère que les recherches conduites par l'Andra, exposées dans le dossier de DAC, ont permis d'élaborer un concept fiable pour un stockage géologique profond de déchets radioactifs à vie longue. »



L'Autorité environnementale salue 25 années de recherche

L'Autorité environnementale (Ae) s'est de nouveau prononcée sur Cigéo en décembre 2025 en publiant son avis sur le dossier de DAC, particulièrement sur l'étude d'impact du projet.

Elle souligne l'ampleur et le caractère très détaillé de l'évaluation environnementale, qui analyse les impacts du projet sur l'ensemble des composantes de l'environnement et présente les mesures d'évitement, de réduction et de compensation prévues : « *Le dossier traduit un travail considérable, fruit d'études et de recherches engagées depuis vingt-cinq ans et qui se poursuivront jusqu'à la mise en service de l'INB et tout au long de son fonctionnement, dans une logique d'amélioration continue des connaissances, des équipements, des procédés et des procédures.* » L'Ae émet également certaines recommandations pour la suite du projet, notamment la poursuite des consultations du public tout au long de la vie de Cigéo et l'approfondissement de la démarche d'adaptabilité du stockage en lien avec les évolutions futures de politique énergétique (construction de nouveaux réacteurs, requalification des matières en déchets, etc.).



Le dossier traduit un travail considérable, fruit d'études et de recherches engagées depuis vingt-cinq ans et qui se poursuivront jusqu'à la mise en service de l'INB et tout au long de son fonctionnement. »

Autorité
environnementale



L'ENSEMBLE DE CES
AVIS AINSI QUE LES
RÉPONSES DE L'ANDRA
ONT ÉTÉ VERSÉS AU
DOSSIER DE DEMANDE
D'AUTORISATION DE
CRÉATION ET TRANSMISES
AUX AUTORITÉS
DÉCISIONNAIRES.

Collectivités territoriales et Clis

Lancée par la préfecture de la Meuse, coordonnatrice pour le projet Cigéo, une phase de consultations réglementaires auprès des collectivités territoriales et du Clis s'est déroulée au dernier trimestre 2025.

Les 74 collectivités territoriales concernées, dont 56 communes dans un rayon de 10 kilomètres autour de Cigéo, et le Clis ont été consultés. Au total, 52 avis ont été recueillis, dont 38 avis favorables, soit 73 %.



Un rapport de l'OPECST à venir

Sur la base des avis émis par l'ASNR et la CNE2 sur la demande d'autorisation de création de Cigéo et de ses propres travaux, l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) remettra à l'été son rapport aux commissions compétentes de l'Assemblée nationale et du Sénat.

Composé de 18 députés et 18 sénateurs, l'OPECST a pour mission, aux termes de la loi, « d'informer le Parlement des conséquences des choix de caractère scientifique et technologique afin, notamment, d'éclairer ses décisions ». Deux rapporteurs ont été nommés parmi eux pour évaluer le dossier de l'Andra.



Enquête publique : à vous la parole !

L'Andra a déposé en 2023 la demande d'autorisation de création de Cigéo. Après une instruction technique de près de trois ans et des consultations réglementaires, place désormais à l'enquête publique qui a débuté en mai 2026 pour plusieurs semaines. On fait le point sur ce rendez-vous démocratique.

Une enquête publique, c'est quoi ?

L'enquête publique permet aux citoyens de s'informer et de s'exprimer sur un projet susceptible d'impacter un territoire, à l'échelle d'une ou plusieurs communes, d'une région ou d'un territoire national. Elle se déroule sous l'égide d'une commission d'enquête indépendante du porteur de projet et constitue, pour l'autorité en charge de délivrer l'autorisation, une aide à la décision. Près de 5000 enquêtes publiques sont organisées chaque année en France.

Combien de temps dure-t-elle ?

La durée d'une enquête ne peut être inférieure à trente jours lorsque le projet fait l'objet d'une évaluation environnementale. L'enquête publique autour de Cigéo est réglementée par le Code de l'environnement, et ouverte pour une durée minimale de 45 jours. Les commissaires enquêteurs peuvent décider de la prolonger pour une durée maximale de quinze jours.

Comment fonctionne la commission d'enquête ?

La commission d'enquête est désignée par le tribunal administratif. Elle conduit l'enquête et permet au public de présenter ses observations et propositions, selon les modalités précisées dans l'arrêté d'ouverture de l'enquête. Elle peut également recevoir toute personne ou service dont elle juge l'audition utile, visiter les lieux concernés par le projet ou encore organiser et présider une réunion d'échange et d'information avec le public en présence du maître d'ouvrage.

L'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR CIGÉO EN CHIFFRES

5
COMMISSAIRES ENQUÊTEURS

11
COMMUNES POUR CONSULTER
LE REGISTRE ET DONNER SON AVIS

45
JOURS, DU 18 MAI AU 2 JUILLET 2026,
POUR S'INFORMER ET S'EXPRIMER

L'ENQUÊTE PUBLIQUE EN 5 ÉTAPES CLÉS

1

NOMINATION DES COMMISSAIRES
ENQUÊTEURS PAR LE TRIBUNAL
ADMINISTRATIF



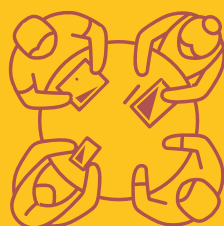
2

DÉROULEMENT DE
L'ENQUÊTE PUBLIQUE



3

PROCÈS-VERBAL
DE SYNTHÈSE DE
LA COMMISSION
D'ENQUÊTE



4

MÉMOIRE EN RÉPONSE
DU PORTEUR DE PROJET



5

PUBLICATION DE L'AVIS DE
LA COMMISSION D'ENQUÊTE



COMMENT S'INFORMER ET DÉPOSER UN AVIS ?

Tout citoyen peut consulter le dossier ET LAISSER UN AVIS :



→ EN LIGNE

Prendre connaissance du dossier et déposer ses observations sur :
registre-numerique.fr/dac-cigeo



→ SUR PAPIER

Dans les 11 mairies accueillant des permanences. Retrouvez les jours et horaires d'accueil des mairies concernées sur :
registre-numerique.fr/dac-cigeo



Les membres de la commission d'enquête vous reçoivent lors de permanences dans les **11 mairies à proximité de Cigéo**.

Deux réunions publiques d'information sont organisées en ligne les **3 et 15 juin, de 18 h à 19 h 30**.



→ PAR MAIL

à dac-cigeo@mail.registre-numerique.fr



→ PAR COURRIER

adressé au Président de la commission d'enquête à **Mairie de Gondrecourt-le-Château (55130)**
15, place de l'Hôtel de Ville

Demande d'autorisation de création : le dossier mis à jour

Suite aux différents avis recueillis lors des consultations réglementaires, le dossier de demande d'autorisation de création (DAC) a été mis à jour.



2023

DÉPÔT DE
LA DAC PAR
L'ANDRA



INSTRUCTION TECHNIQUE



ASNR Experts de l'ASNR + Groupe permanent d'experts (GP)

- GP1 Évaluation des données de base retenues pour l'évaluation de sûreté
- GP2 Évaluation de la sûreté en exploitation
- GP3 Évaluation de la sûreté après fermeture et conclusion générale

L'enquête publique, et après ?

Procès-verbal et mémoire en réponse

À l'issue de l'enquête, la commission d'enquête clôture les registres. Les commissaires enquêteurs rédigent un procès-verbal de synthèse qui est transmis au porteur de projet. Ce document s'appuie sur l'intégralité des avis recueillis sur les registres d'enquête papier et numérique. Le porteur de projet dispose alors de 15 jours pour y apporter des réponses.



L'avis final de la commission d'enquête

Après réception du mémoire en réponse, la commission finalise son rapport d'enquête et ses conclusions. Plusieurs éléments essentiels y figurent :

- une synthèse de l'ensemble des contributions du public ;
- une présentation des différents événements qui ont jalonné l'enquête ;
- l'avis personnel et motivé de la commission sur le projet, favorable – avec ou sans réserve – ou défavorable. L'avis peut également être accompagné de recommandations.

Le rapport final et les conclusions sont remis au tribunal administratif ainsi qu'aux préfetures en charge de l'organisation de l'enquête. Ils sont rendus publics et consultables par tous, pendant une année après la fin de l'enquête. Cette étape marque ainsi la fin de la procédure d'enquête publique. Ces éléments viendront alimenter l'avis du préfet transmis au ministre, en charge d'autoriser ou non le projet.



DÉCRET D'AUTORISATION DE CRÉATION, QU'EST-CE QU'IL AUTORISE ?

À partir du rapport et des conclusions de l'enquête publique, ainsi que de l'ensemble des avis émis lors de l'instruction, la Mission pour la sûreté nucléaire et de radioprotection travaille sur un projet de décret. Celui-ci sera transmis à l'Andra pour observations. Il sera ensuite soumis à l'avis de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection (ASNR) puis à celui du Conseil d'État. Si le Premier ministre décide de signer le décret, l'installation nucléaire de base sera autorisée, soit :

- les installations en surface ;
- l'installation souterraine.

À noter : Le décret concerne uniquement la création de l'installation et non la mise en service ni l'exploitation du centre. Celles-ci feront l'objet d'une nouvelle autorisation de l'ASNR et seront dans un premier temps limitées à la phase industrielle pilote.

CONSULTATIONS RÉGLEMENTAIRES

Avis ASNR

Après mise en consultation auprès des parties prenantes



Consultation des collectivités territoriales et des autres parties prenantes

74 collectivités (dont 56 communes), AE, CNE2, Clis de Bure, OPECST

2026
**ENQUÊTE
PUBLIQUE**

2027
**PUBLICATION
DU DÉCRET
D'AUTORISATION
DE CRÉATION**


— PORTRAIT —

David Séverin, la curiosité comme boussole

Avant de rejoindre l'Andra en tant qu'ingénieur sécurité radioprotection, David Séverin a servi vingt-quatre ans dans la Marine et a fait le tour du monde sur le porte-hélicoptères Jeanne d'Arc. Un parcours guidé par la soif de découvertes.

« La curiosité et le désir de ne jamais m'ennuyer dans ma vie professionnelle ont guidé mes pas », résume David Séverin, ingénieur au Centre de stockage de la Manche depuis septembre 2025. À 23 ans, il rejoint l'école des sous-officiers de la Marine à Brest pour voyager et découvrir de nouveaux horizons. À bord d'un aviso⁽¹⁾, il découvre la vie des marins, l'entraide, la solidarité... et le mal de mer ! Un mal incurable. D'autres, moins déterminés, auraient démissionné. Pas lui. L'amour de la Marine est plus fort. Son plus beau souvenir de cette époque reste le tour du monde réalisé sur le *Jeanne d'Arc*, mythique porte-hélicoptères de la Marine nationale. Après une telle expérience, tout aurait pu sembler fade. Mais David se donne très vite un nouveau cap. Les sous-marins nucléaires le fascinent et il décide de se former à la radioprotection. Un chemin qui le conduit à s'amarrer à Cherbourg puis, en 2025, à l'Andra, au Centre de stockage de la Manche.

Assurer la sécurité de chaque visiteur

À l'Andra, il assure la sécurité et la radioprotection du site, premier centre français de stockage de déchets radioactifs. « Depuis 1994, le centre n'accueille plus de nouveaux déchets radioactifs, donc le site est en quelque sorte en surveillance, résume David. Le principal risque de contamination est le radon, un gaz radioactif naturellement présent dans les sols et produit par la décroissance de certains éléments radioactifs contenus dans les déchets. Ma mission principale est d'assurer la protection de mes collègues de l'Andra et des intervenants en charge de la surveillance du site et de l'entretien des installations, notamment



Ma mission principale est d'assurer la sécurité de mes collègues et des intervenants extérieurs. »

dans les galeries souterraines situées sous les ouvrages de stockage. » Au-delà des règles de prévention classiques, il s'assure que les intervenants sont formés et habilités à opérer en « zone délimitée », c'est-à-dire dans des locaux susceptibles de présenter un risque d'exposition, il les dote d'équipements de protection (blouse ou combinaison en coton, chaussures de sécurité, gants et casque) et de dosimètres, et fait vérifier l'absence de contamination corporelle en sortie de la zone.

Solidaires comme un équipage

Pour écarter tout risque d'exposition au radon, les galeries sont ventilées avant toute pénétration. Enfin, le taux de radon est mesuré dans chaque portion de la galerie et le PC de sécurité donne le feu vert pour ouvrir chaque porte d'accès à la galerie. David Séverin ne regrette en rien sa vie de sous-officier. « Au CSM, le cadre est extraordinaire, la mer à portée de la main, et je retrouve l'esprit d'un équipage : nous sommes une petite équipe solidaire d'une dizaine de personnes, au sein d'une grande organisation qui porte une responsabilité majeure et une expertise unique. »

(1) Navire escorte des sous-marins.

Un homme engagé pour la transparence de l'information

Rencontre avec le nouveau président de la Cli CSM Andra

Président de la Commission locale d'information (Cli) du Centre de stockage de la Manche (CSM) de l'Andra depuis décembre 2025, Jean-Marc Frigout évoque son engagement et ses missions.



« La volonté de transparence de l'Andra apporte de la sérénité aux échanges. »

Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur vous ?

— J'ai 60 ans et je suis infirmier libéral à Urville-Nacqueville et Beaumont-Hague depuis trente-sept ans. J'ai grandi, étudié et fondé ma famille sur ce territoire et j'y suis très attaché. C'est ce qui m'a conduit à m'engager politiquement lors de la création de la commune nouvelle de La Hague. Depuis 2020, je suis conseiller municipal de La Hague et conseiller départemental du canton de La Hague depuis 2021.

Pourquoi avoir rejoint la Cli CSM Andra ?

— J'avais à cœur d'agir pour la transparence de l'information sur les installations nucléaires

du département. Ces dernières occupent une place centrale dans la vie locale et leur implantation a fortement contribué à la qualité de vie dont nous profitons tous. La surveillance de ces installations et la transparence de l'information sont donc des enjeux majeurs. Je siége depuis 2021 comme conseiller départemental au sein des Cli CSM Andra⁽¹⁾ et Orano La Hague⁽²⁾.

Quel est votre rôle en tant que président de la Cli CSM Andra ?

— Je m'assure de la bonne tenue des débats et de la distribution équitable de la parole. Les sujets abordés en commission peuvent être sensibles, et mon objectif est de réunir les conditions d'un échange apaisé entre des acteurs pouvant avoir des idées radicalement différentes.

Quels sont les principaux sujets traités ?

— Chaque séance commence par un point sur les éventuels incidents et accidents survenus sur le site. L'essentiel de nos échanges porte toutefois sur la pollution des terres et des cours d'eau proches du Centre de stockage de la Manche, la couverture du site, la sécurité, l'avenir des déchets et du site à long terme, etc. Certains sujets – comme les analyses chimiques des cours d'eau

– sont partagés avec les autres Cli lors de séances en inter-Cli.

Comment un citoyen peut-il suivre ces travaux ?

— Chacun peut assister à nos réunions, le plus souvent organisées en mairie. Il est également possible de transmettre une question en amont des assemblées générales, puis de venir en séance entendre la réponse qui y est apportée. Enfin, l'intégralité de nos travaux est enregistrée et mise en ligne sur Internet. ●

(1) Titulaire et président.
(2) Titulaire.

LES CLI EN BREF

Les Cli sont des instances obligatoires pour toute installation nucléaire de base (INB). Présidées par le président ou un élu du Conseil départemental, elles sont composées d'élus locaux, de représentants d'associations environnementales, de syndicats de salariés du nucléaire et de personnalités qualifiées, tous élus pour six ans.



En savoir plus sur la Cli CSM et les autres Cli de la Manche : <https://cli-manche.fr/>



Mémoire, qui es-tu ?

L'exposition « Mémoire pour le futur » portée par l'Andra a démarré son tour de France. Conçue pour un large public, elle fait la part belle à l'interactivité. Prenez date pour venir explorer, manipuler, écouter... et découvrir quel « passeur de mémoire » vous êtes !

Comment informer les générations futures quand on ignore quelle sera l'évolution des langues et des cultures ? Comment se constitue la mémoire et comment résiste-t-elle à l'épreuve du temps ? Ces questions vertigineuses prennent une dimension toute particulière lorsqu'il s'agit des déchets radioactifs, dont certains sont dangereux sur de très longues périodes. L'exposition « Mémoire pour le futur » propose une expérience inédite à travers huit îlots thématiques : explorer la mémoire sous toutes ses formes, et appréhender les principaux mécanismes de transmission.



Devenir passeur de mémoire

Pas d'écrans, beaucoup de manipulations, du bois, des sons, des énigmes, des témoignages... Le visiteur expérimente selon sa sensibilité, déambule en toute autonomie, partage ses impressions avec d'autres et est invité à donner son avis. « Les déchets radioactifs sont un point de départ pour parler de la préservation de la mémoire. Nous pensons que cet enjeu trouve un écho en toute personne et que chacun peut jouer un rôle dans la chaîne de transmission qui nous lie aux futurs habitants de la planète en devenant "passeur de mémoire", estime Florence Poidevin, responsable du programme Mémoire de l'Andra. En expérimentant différents langages, en testant plusieurs vecteurs d'information ou en croisant les regards entre passé et futur, le visiteur touche du doigt les travaux menés sur la mémoire. Des cartes "missions" proposent de prolonger la démarche en créant par exemple une œuvre d'art mémorielle ou une capsule temporelle⁽¹⁾. »



S'appuyant sur la collaboration des groupes Mémoire de l'Andra⁽²⁾ et leurs réalisations depuis plus de dix ans, cette exposition donne à chacun le moyen d'approprier des notions parfois complexes qui sont au cœur du lien entre les générations. « Une telle aventure ne pouvait être que collective, car la mémoire ce n'est pas qu'une masse d'informations à conserver quelque part. Elle est vivante et plurielle », souligne Florence Poidevin.



Les visiteurs peuvent contribuer au dispositif en laissant des messages pour le futur.

Matérialiser l'abstrait

« Pour que le public soit acteur de la visite et apprenne en expérimentant, nous avons matérialisé des notions abstraites grâce à des supports variés : loupes pour déchiffrer le sens caché de certains mots, sons pour signifier une présence radioactive, faisceaux lumineux pour mesurer la portée de canaux de transmission, etc. », explique Héloïse Thizy Fayolle, scénographe de l'exposition.

Les partis pris de cette exposition itinérante ont mis au défi le fabricant, qui a dû imaginer des supports robustes mais légers, des structures solides mais facilement démontables, des matériaux durables et chaleureux. « Nous avons associé

du contreplaqué revêtu de bouleau pour les îlots afin de limiter le poids et d'avoir un rendu sensoriel agréable. La plupart des objets à manipuler sont en "PVC choc", un matériau très résistant. Et bien sûr, nous nous sommes efforcés de nous approvisionner localement et d'installer des appareils basse consommation », détaille Laurent Guillonneau, dirigeant de l'entreprise Pacoret Version Originale à Saint-Étienne. Prêts pour une immersion dans les défis de la conservation de la mémoire ? ●

(1) Œuvre de sauvegarde collective de biens et d'informations destinée aux générations futures.

(2) Groupes composés de riverains bénévoles des centres de l'Andra qui imaginent et expérimentent des outils originaux pour transmettre la mémoire de ces installations.



POURQUOI VOUS ALLEZ AIMER CETTE EXPO...

➡ Parce que son approche ludique, pédagogique et interactive éveillera votre curiosité.

➡ Parce qu'elle est centrée sur une thématique universelle et vous invitera à réfléchir.

➡ Parce qu'une sortie culturelle aussi originale et engageante donnera lieu à des discussions passionnantes avec vos proches.



Pour connaître les dates et les lieux de l'exposition : urlr.me/z4qfeE



#ON VOUS RÉPOND

Y a-t-il des déchets radioactifs sans filière de gestion en France ?

Oui. Ils apparaissent dans la catégorie « déchets sans filière » de l'*Inventaire national des matières et déchets radioactifs*⁽¹⁾ établi par l'Andra. Il est en effet parfois impossible d'associer certains déchets à une catégorie. Soit parce qu'ils ne peuvent être acceptés dans les filières de gestion existantes au regard de certaines de leurs caractéristiques, notamment chimiques (comme les déchets contenant du mercure). Cela peut aussi être lié au fait que les procédés de traitement ou de conditionnement ne sont pas disponibles, ou particulièrement complexes à développer étant donné les volumes parfois réduits concernés. Ces déchets sans filière sont pour la plupart entreposés sur leur site de production. Ils représentent un volume faible : 302 m³ à fin 2024, selon la dernière édition des *Essentiels*⁽²⁾ de l'*Inventaire national*.

Le suivi du développement et de la mise en place de procédés de traitement de ces déchets est assuré dans le cadre du Plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs (PNGMDR). Mis à jour tous les cinq ans, ce dernier dresse un état des lieux et les feuilles de route associées pour l'ensemble des filières de gestion

à long terme des matières et déchets radioactifs. Il est rédigé par le ministère de la Transition écologique, qui assure son suivi conjointement avec l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection et un groupe de travail composé de plusieurs parties prenantes, dont l'Andra.



(1) Publié par l'Andra tous les cinq ans, l'*Inventaire national des matières et déchets radioactifs* recense de manière exhaustive les volumes de matières et déchets radioactifs, de toute nature et de toute provenance, entreposés ou stockés en France. Il présente aussi des estimations des quantités futures en s'appuyant sur différents scénarios de politique énergétique.

(2) Condensés de l'*Inventaire national* publiés chaque année par l'Andra.

#ILS SONT VENUS NOUS VOIR



Un groupe de l'Université inter-âges de Granville s'est rendu en janvier dernier au Centre de stockage de la Manche. Francis Blondeau, ancien directeur du bureau d'études qui a participé à la conception de la couverture du Centre, en faisait partie (premier rang, première personne en partant de la droite).

« Ce fut un plaisir de revenir sur ce site après plus de quarante ans. Hormis l'aspect de la couverture, qui vieillit bien de mon point de vue, j'ai apprécié la qualité de la présentation et notamment l'accent mis sur la transmission des données. C'est un sujet que l'on rencontre dans de nombreux domaines du génie civil. Concernant la gestion des déchets, le Centre de stockage de la Manche apparaît comme un organisme géré avec beaucoup de sérieux, et sa présentation est de nature à rassurer sur les questions fondamentales de sécurité à l'égard de la nature et de la pérennité des matériaux stockés. »



Vous aussi, vous souhaitez mieux comprendre la gestion des déchets radioactifs ?
Contactez-nous au **02 33 01 69 13** ou par e-mail à marie-pierre.germain@andra.fr



À votre avis, que représente cette image ?

Il s'agit du système de vannes du bassin de rétention (70 m³) pour la gestion des eaux de l'installation.

Centre de stockage de la Manche (CSM)

La Hague (Digulleville)

Partez à la découverte de l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) pour comprendre comment fonctionnent la surveillance du site et la transmission de la mémoire aux générations futures.

TOUTE L'ANNÉE

du lundi au vendredi (vacances scolaires incluses)

Visites guidées de 2 heures

Gratuites

Sur réservation

Renseignements : manche.andra.fr

Réservation : Tél. : 0 810 120 172

visites.centremanche@andra.fr

PARTENARIAT AVEC L'OFFICE DU TOURISME DU COTENTIN

Vacances d'été et de la Toussaint

Les mardis : visite guidée
de 14 h à 16 h

Les jeudis : *Les P'tits Curieux*
Jeu d'énigmes suivi de la visite
de l'installation de 14 h à 16 h

**Réservation auprès de l'Office
du tourisme du Cotentin :**
encotentin.fr/evenements



© Andra / Nicolas Dohr